

Le BUDGET COMMUNAL

Le budget primitif communal est voté par le conseil municipal le **22 mars 2024**.

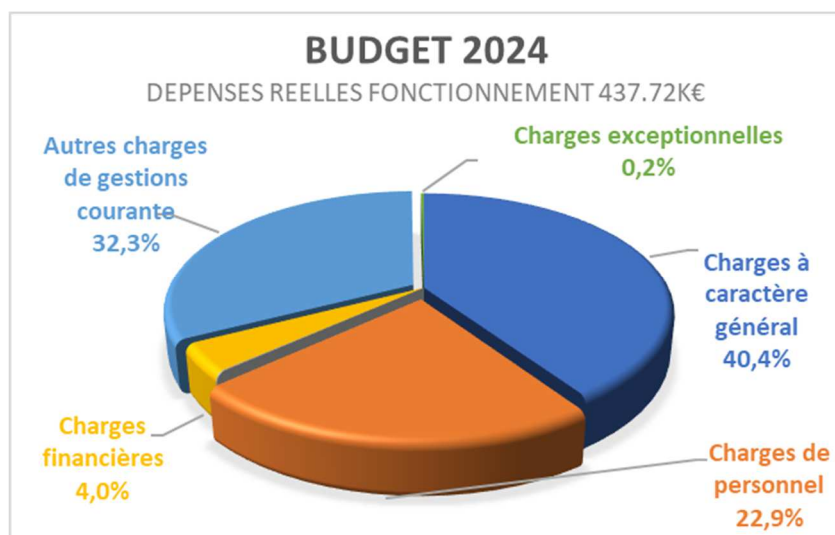
Ce budget prévoit un montant **de 1 207 952 € de dépenses et 1 438 825 € de recettes** en volume **réel** sans tenir compte des opérations d'ordre. Il se décompose en deux sections, **fonctionnement et investissement** :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement

Cette section retrace les dépenses courantes prévues pour assurer le fonctionnement de la commune

Section de fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement	Budget 2023	Réalisation 2023	Budget 2024	% evol. BP 2023/ 2024
011 - Charges à caractère général	172 960,00 €	130 050,82 €	177 050,00 €	2,36%
Eau et assainissement	850,00 €	2 255,49 €	1 200,00 €	41,18%
Énergie Électricité	9 000,00 €	8 884,65 €	11 000,00 €	22,22%
Réseau de chaleur + combustible	5 500,00 €	7 077,74 €	7 500,00 €	36,36%
<i>Bois</i>	<i>44 000,00 €</i>	<i>45 051,33 €</i>	<i>42 000,00 €</i>	<i>-4,55%</i>
Entretien des bâtiments et travaux en régie	20 500,00 €	16 095,53 €	29 000,00 €	41,46%
Entretien matériel roulant et mobiliers	10 300,00 €	7 360,20 €	10 800,00 €	4,85%
Entretien voirie et réseaux	10 000,00 €	1 798,68 €	11 000,00 €	10,00%
Frais divers (f. administratives documentation publications communication...)	9 560,00 €	6 860,55 €	9 550,00 €	-0,10%
Frais de régie (dépôt de pain)	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
Concours divers (cotisations et prestations services extérieurs)	22 350,00 €	14 985,03 €	26 100,00 €	16,78%
Assurances	9 400,00 €	9 660,35 €	10 000,00 €	6,38%
Etudes	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	-100,00%
Publicité, publications, relations publiques	8 700,00 €	5 884,50 €	9 000,00 €	3,45%
Honoraires et Rémunération d'intermédiaires	5 500,00 €	0,00 €	5 500,00 €	0,00%
Impôts taxes (taxe foncière + redevance ordures)	3 800,00 €	4 136,77 €	4 400,00 €	15,79%
012 - Charges de personnel	100 330,00 €	91 724,05 €	100 170,00 €	-0,16%
Personnel communal (salaires + cotisations)	93 430,00 €	84 929,51 €	97 170,00 €	4,00%
Personnel affecté (secrétariat mutualisé et urbanisme)	6 900,00 €	6 794,54 €	3 000,00 €	-56,52%
014 - Atténuation de produits	500,00 €	0,00 €	500,00 €	
Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	500,00 €	0,00 €	500,00 €	
66 - Charges financières	3 680,00 €	3 591,75 €	17 440,00 €	373,91%
65 - Autres charges de gestions courante	135 850,00 €	132 841,84 €	141 560,00 €	4,20%
Indemnités élus + cotisations	34 050,00 €	32 582,57 €	34 860,00 €	2,38%
Contribution au SIVU	88 000,00 €	87 682,80 €	92 000,00 €	4,55%
Service incendie	11 100,00 €	11 016,00 €	12 000,00 €	8,11%
Subventions attribuées aux associations	2 200,00 €	1 560,00 €	2 200,00 €	
Divers	500,00 €	0,47 €	500,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	3 800,00 €	3 289,08 €	1 000,00 €	
022 - Dépenses imprévues	2 000,00 €	0,00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	419 120,00 €	361 497,54 €	437 720,00 €	4,44%
042 - Opération d'ordre (sortie d'inventaire)		112 068,00 €		
023 - Virement section d'investissement (équilibre)	8 112,00 €		153 652,50 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	427 232,00 €	473 565,54 €	591 372,50 €	



Les prévisions de dépenses de fonctionnement de la commune subissent une augmentation à raison de plus de 4 % de BP à BP.

En effet, **les charges à caractère général** de la commune subissent une hausse de 2,36 % en raison du contexte inflationniste actuel et constituent 40 % de nos dépenses de fonctionnement. Les dépenses énergétiques sont bien évidemment en première position avec la consommation des bâtiments communaux et l'augmentation de 70 % des tarifs non règlementés de l'électricité qui touche principalement l'éclairage public. La commune a déjà pallié à cette hausse par la mise en place de l'extinction de l'éclairage la nuit mais d'autres mesures doivent être envisagées.

Des travaux en régie pour un montant de 10 000 € sont prévus et viennent gonfler le poste de dépenses « Entretien des bâtiments ». Ils se définissent par l'isolation et le cloisonnement d'une partie du nouvel et de l'ancien atelier communal ainsi que la création d'un plancher bois à l'étage pour augmenter sa capacité de stockage. Il est également envisagé de changer les menuiseries extérieures de l'ancien atelier. A l'achèvement de ces travaux, les crédits réalisés seront repris en investissement par opération d'ordre et pourront être éligibles à la récupération du FCTVA.

La commune, en tant que gestionnaire de la voirie, envisage également de procéder à nouveau à un marquage au sol (estimé à 5 000 €) dont la principale fonction est de garantir la sécurité des usagers. Ce marquage aurait dû être réalisé en 2023 mais l'entreprise prestataire qui devait réaliser les travaux n'a pas respecté les délais. Par conséquent il est reporté en 2024.

Il est important de remarquer la forte hausse des crédits alloués au titre de divers concours (+ 16 %). Un montant approximatif de 19 000 € est réservé au financement des prestations et de l'assistance technique de l'ONF envers la commune. Il se décline par une contribution fixe à l'hectare versée de 1 600 €, des frais de garderie estimés à 6 000 €, et de l'ATDO (assistance technique à donneur d'ordre) pour un montant de 10 000 € incluant un rappel de 5 000 € en 2023 que l'ONF a oublié de facturer. Un crédit de 1 000 € est prévu pour la lutte contre le frelon asiatique dans l'attente de déterminer les modalités d'intervention de la commune à ce titre.

La municipalité s'attache à maintenir à niveau constant certaines dépenses courantes liées au fonctionnement de ses services (fournitures administratives, frais d'abonnement, documentation, frais de déplacement et de formation)

En raison de l'augmentation des prix à la consommation, la commune souhaite également revoir légèrement à la hausse ces crédits alloués aux dépenses de relations publiques afin de préserver les actions comme le repas de Noël pour nos anciens, les vins d'honneur et les diverses cérémonies. La mise à disposition de cartes jeunes pour les enfants dont la tranche d'âge est 8 -14 ans est également maintenue.

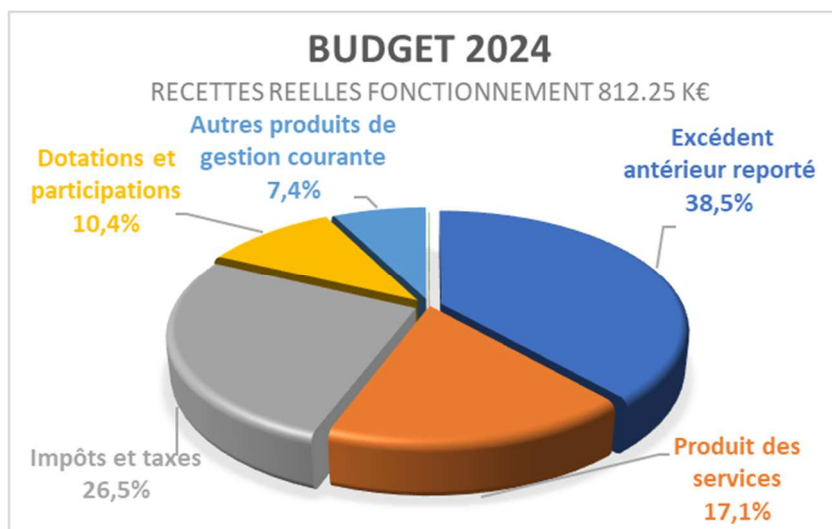
Il est important de mentionner également la hausse des crédits prévus pour les **charges de personnel** de plus de 4% (22% de nos dépenses de fonctionnement). Même si la commune ne supporte plus que les frais de personnel extérieur liés à l'urbanisme et dispose d'une autonomie administrative et comptable en n'adhérant plus au service du secrétariat mutualisé de la CCLL Loue Lison, les revalorisations du SMIC ainsi que l'augmentation du point d'indice de la fonction publique sur 2023 sont les raisons principales de cette augmentation. En fonction du contexte inflationniste persistant sur 2024, les prévisions budgétaires correspondantes ont été revues à la hausse (environ 4%) pour pallier à d'autres revalorisations au cours de l'année. De plus viennent se rajouter les indemnités inflations accordées aux employés communaux et la rémunération supplémentaire attribuée aux agents recenseurs chargés de la collecte des données.

A préciser également que **les autres charges de gestion courantes communales** progressent également de 4.2 % avec une hausse de la contribution versée au SIVU qui subit également les hausses des frais de restauration, des charges de personnel et indirectement la baisse des effectifs scolaires. Pour rappel, la commune prévoit de verser au syndicat en charge du transfert de la compétence scolaire une participation de l'ordre de 91 000 € et la participation versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours n'est pas négligeable pour un montant prévu et approximatif de 12 000 €. Pour information, l'indice brut terminal de la fonction publique (indice 1027) servant de base au calcul des indemnités de fonction a été de nouveau revalorisé en juillet 2023 et janvier 2024 occasionnant ainsi une augmentation automatique du montant indemnitaire perçu par les élus municipaux.

Les charges financières sont également en forte hausse en raison de la charge d'intérêts supplémentaire qui doit être prévue pour le financement de l'emprunt dans le cas éventuel où les travaux de mise en sécurisation de la voirie débiterait cette année.

Recettes de fonctionnement

Cette section comprend également **les recettes de fonctionnement** constituées principalement de la fiscalité directe locale (**TFPB** taxe foncière sur les propriétés bâties et **TFPNB** taxe foncière sur les propriétés non bâties) ainsi que des recettes fiscales indirectes (taxes additionnelles aux droits de mutation).



Recettes de fonctionnement	Budget 2023	Réalisation 2023	Budget 2024	% evol. BP 2023/ 2024
002 - Excédent antérieur reporté	213 343,57 €	213 343,57 €	313 031,05 €	46,73%
70 - Produit des services	108 100,00 €	110 924,45 €	139 140,00 €	28,71%
Concession dans les cimetières (produit net)		478,00 €		
Redevance d'occupation du domaine public	200,00 €	234,00 €	200,00 €	
Mise à disposition du personnel (part assainissement)	7 500,00 €	7 441,28 €	7 500,00 €	
<i>Ventes de bois + affouage + ACCA</i>	<i>86 500,00 €</i>	<i>96 907,76 €</i>	<i>130 460,00 €</i>	<i>50,82%</i>
Autres produits ((pesage, abonnements, provision/charges locataires, dépôt de pain...)	13 900,00 €	5 863,41 €	980,00 €	-92,95%
731 Fiscalité locale ---73 -Impôts et taxes (M57)	207 397,00 €	205 702,77 €	215 315,00 €	3,82%
Impôts et taxes (TFPB et TFPNB)	147 082,00 €	143 970,00 €	155 000,00 €	5,38%
Attribution de compensation (ccII)	28 800,00 €	28 815,80 €	28 800,00 €	
F.N.G.I.R.	8 515,00 €	8 515,00 €	8 515,00 €	
Taxe additionnelle droits de mutation	20 000,00 €	22 834,30 €	20 000,00 €	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	3 000,00 €	1 567,67 €	3 000,00 €	
74 - Dotations et participations	84 070,00 €	101 963,03 €	84 219,00 €	0,18%
Dotation forfaitaire (DGF)	32 000,00 €	32 011,00 €	32 000,00 €	
Dotation de solidarité rurale (DGF)	28 100,00 €	36 277,00 €	28 100,00 €	
Dotation nationale de Péréquation (DGF)	7 500,00 €	8 051,00 €	7 500,00 €	
Dotations aux élus locaux	3 000,00 €	3 284,00 €	3 000,00 €	
FCTVA	1 030,00 €	1 150,25 €	1 000,00 €	-2,91%
Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	2 000,00	1 929,78	1 900,00	-5,00%
État Compensation au titre des exonérations des taxes foncières et taxe d'habitation	10 340,00 €	16 480,00 €	10 719,00 €	3,67%
Autres attributions et participations	100,00 €	2 780,00 €	0,00 €	
75 - Autres produits de gestion courante	41 000,00 €	41 914,11 €	60 000,00 €	46,34%
Revenus des immeubles	41 000,00 €	41 913,21 €	40 000,00 €	-2,44%
Libéralités reçues			20 000,00 €	
Autres produits de gestion courante		0,90 €	0,00 €	
76 - Produits financiers	580,00 €	583,14 €	540,00 €	-6,90%
77 - Produits exceptionnels	15 000,00 €	112 166,02 €	0,00 €	
013 - Atténuation de charges	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	670 490,57 €	786 597,09 €	812 245,05 €	21,14%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	
Production immobilisée travaux en régie			10 000,00 €	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement			10 000,00 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	670 490,57 €	786 597,09 €	822 245,05 €	22,63%

L'augmentation des recettes de fonctionnement d'environ 21 % (BP 2023/BP 2024) provient principalement de l'augmentation du montant du résultat antérieur reporté issu du compte administratif 2023. Ce résultat constitue un fonds de roulement important pour la collectivité à hauteur de 313 000 € et représente plus de 38 % des recettes de fonctionnement.

La municipalité conserve également le versement du budget assainissement au budget communal à hauteur de 7 500 € afin prendre en compte la charge de travail de notre employée technique pour l'entretien de la station d'épuration.

Les ressources fiscales contribuent également à cette hausse en raison de l'augmentation mécanique de plus de 4 % des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2024 qui sont indexées sur l'indice des prix à la consommation. La commune prévoit également une augmentation de 3.5 % de ses taux de fiscalité pour pallier aux augmentation de ces dépenses de fonctionnement et pour augmenter sa capacité d'autofinancement. Le produit attendu des ressources à taux voté avoisinerait le montant de 155 k€ au lieu de 147 k€ en intégrant l'effet du coefficient correcteur de la dernière réforme fiscale ainsi que les hausses des bases d'imposition et des taux. Les tableaux ci-dessous retracent les différentes évolutions des ressources fiscales depuis 2022.

Type de taxe	TAXE HABITATION			TAXE FONCIERE BATI			TAXE FONCIERE NON BATI		
Année	2022	2023	2024	2022	2023	2024	2022	2023	2024
Bases d'imposition	25 918	11 602	9 400	404 381	441 037	463 000	37 112	39 811	41 300
Taux	17,91%	17,91%	18,54%	27,78%	27,78%	28,75%	15,96%	15,96%	16,52%
PRODUITS	4 642 €	2 078 €	1 743 €	112 337 €	122 520 €	133 113 €	5 923 €	6 354 €	6 823 €

Année	2022	2023	2024	Evolution 2022/2023	Evolution 2023/2024
Ressources fiscales taux votés TH + TFB+ TFNB	122 902 €	130 952 €	141 678 €	6,55%	8,19%
Effet coefficient correcteur	12 199 €	13 375 €	14 044 €	9,64%	5,00%
Allocation compensatrices TFPB	9 605 €	10 339 €	10 720 €	7,64%	3,69%
FNGIR	8 515 €	8 515 €	8 515 €	0,00%	0,00%
Ressources fiscales indépendantes du vote des taux	30 319 €	32 229 €	33 279 €	6,30%	3,26%
TOTAL FISCALITE	153 221 €	163 181 €	174 957 €	6,50%	7,22%

N'oublions pas également l'importance des **dotations versées par l'Etat** qui restent stables et pour lesquelles la dotation globale de fonctionnement constitue la recette la plus importante pour un montant de plus de 67 500 €. Même si la commune a bénéficié en 2023 d'une très forte augmentation d'une des fractions de la DGF (dotation de solidarité rurale) le système de péréquation mis en place par l'Etat reste incertain et non acquis. Par conséquent la prévision reste prudentielle à ce titre.

Les recettes inhérentes aux **produits des services** représentent une fraction de plus de 17 % des recettes pour un montant estimé à plus de 139 000 €. Les ventes forestières contribuent à elles seules plus de 130 000 € du montant prévu. Le parc locatif communal apporte également une ressource non négligeable (40 000 €) avec la location de deux appartements communaux ainsi que l'ancien presbytère. Le versement mensuel de plus de 1000 € versé par la poste pour la mise à disposition des locaux et du personnel vient également abonder ce montant.

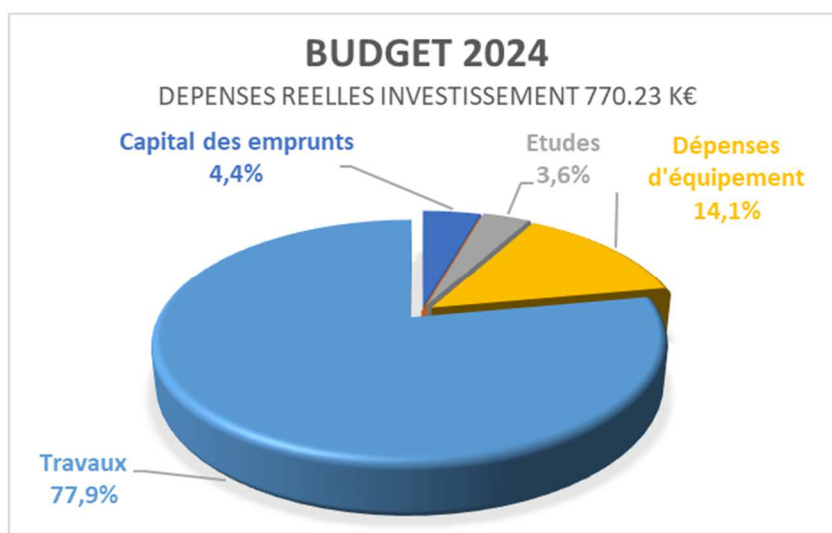
La Commune souhaite également souligner l'engagement de l'association sauvegarde du patrimoine qui serait en mesure de verser sous la forme de dons une somme de 20 000 € pour les travaux de rénovation de nos biens patrimoniaux.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement les opérations non courantes ponctuelles de nature à modifier le patrimoine communal. Il peut s'agir d'achat de matériels durables, de construction ou d'aménagement de bâtiments, de travaux d'infrastructure...

Ces dépenses concernent également des opérations en capital telles que les remboursements d'emprunt, les frais d'études, les travaux d'investissement en cours, et les dépenses d'équipement.



Section d'investissement				
Dépenses d'investissement	Budget 2023	Réalisation 2023	Budget 2024	% evol. BP 2023/ 2024
001 - Solde d'exécution reporté				
16 - Capital des emprunts	21 446,00 €	19 920,20 €	33 790,00 €	57,56%
020 -Dépenses imprévues investissement	2 500,00 €			
10226 - Remboursement taxe aménagement	0,00 €	0,00 €		
20 - Etudes	45 500,00 €	11 089,80 €	27 933,00 €	-38,61%
21 - Dépenses d'équipement	114 760,00 €	27 957,44 €	108 509,00 €	-5,45%
23 - Travaux	0,00 €	0,00 €	600 000,00 €	
Total dépenses réelles d'investissement	184 206,00 €	58 967,44 €	770 232,00 €	318,14%
040 - Opérations d'ordre (travaux en régie)	0,00 €		10 000,00 €	
041 - Opérations d'ordre (transfert études en travaux)	56 660,00 €		53 700,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	240 866,00 €	58 967,44 €	833 932,00 €	

Les dépenses prévues sont en très forte progression de BP à BP et traduit la volonté de la commune d'accroître son niveau d'investissement. Il est toutefois utile de préciser que sur le montant de 770 232 € de crédits prévus, la commune est contrainte de reporter des crédits à hauteur de 62 259 € pour les investissements sur lesquels elle s'était engagée et qui n'ont pas été réalisés sur l'exercice 2023. Ils concernent une partie de la phase « Etudes » du projet de mise en sécurisation des routes départementales, la réfection du mur de la place du village (52 255€), les frais d'installation de la chaudière de la mairie (6465 €) ainsi que l'acquisition d'un store pour la salle de la Sorbonne (569€).

La commune enregistre une diminution de 5% sur le volume de ses **dépenses d'équipement**. Le projet de la réfection du mur du cimetière devrait commencer au printemps de l'année. La commune souhaite également remplacer progressivement ses luminaires pour l'éclairage public par de nouveaux luminaires LED (4 200 €). Un budget de 1000 € est destiné également à la signalétique et au remplacement de panneaux de voirie.

La municipalité souhaite également mettre l'accent sur l'aménagement des chemins ruraux avec la remise en état du chemin des EPESES et du chemin du MONT ainsi que la création de places à retournement (à la Percée et aux EPESES) pour faciliter l'acheminement des véhicules de transport de bois. Les crédits prévus s'élèvent à 15 970 €.

Un décaissement sera effectué à l'emplacement de la place de la mairie avec une mise en graviers pour améliorer le stationnement et le passage régulier des véhicules. (1 800 €)

Le plan France Relance lancé par l'Etat pour préserver les forêts de demain fait l'objet depuis deux années d'une inscription de crédits de plus de 10 000 € au budget pour le reboisement. L'ONF n'était pas en capacité de nous fournir des plants. Néanmoins, les plantations devraient commencer en début d'année. Les travaux sylvicoles courants représente une enveloppe de 11 000 € et devraient être réalisés par le syndicat forestier de Myon.

Un crédit de 1000 € est alloué pour la plantation d'arbustes persistants au lotissement du Clos des Perrières et le mobilier vieillissant du Secrétariat sera remplacé pour un budget de 1000 €.

Le conseil municipal ayant validé les secteurs d'aménagement, Il est envisageable de prévoir les crédits pour les **travaux de mise en sécurisation** de la voirie départementale (RD 9) dont la part communale s'élève à 600 000 € environ. Le devis établi par le bureau d'Etude BEREST a été présenté au conseil Départemental dans l'optique de définir une convention d'OPSA (opération partenariale de sécurité en agglomération) pour le transfert de la maîtrise d'ouvrage à la commune et la répartition des coûts entre les deux collectivités. La municipalité est encore en attente d'information sur le financement de ce projet par les différents partenaires financiers concernés. Bien évidemment, l'octroi des subventions conditionne la réalisation du projet.

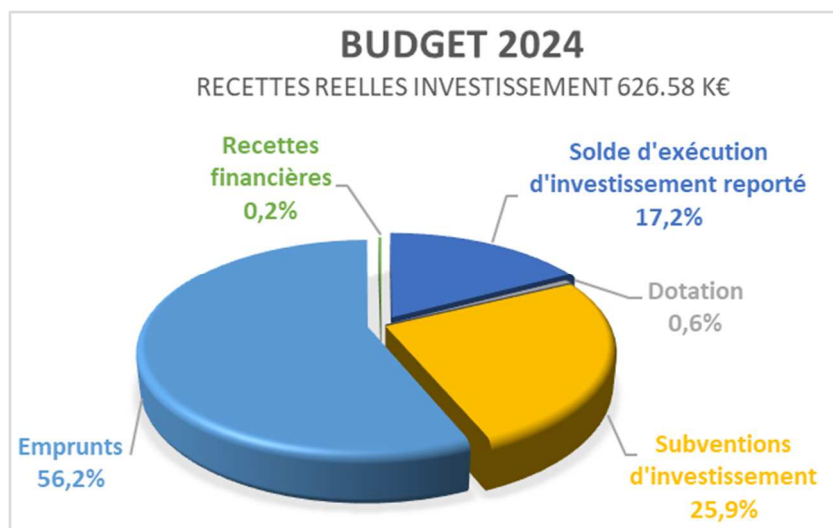
Les crédits prévus pour le **remboursement de capital** sont en hausse de plus de **57%** en anticipation de l'emprunt qui pourrait être souscrit pour financer les travaux de mise en sécurisation de voirie.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation d'équipement des territoires ruraux, les autres subventions d'investissement et les emprunts.

Recettes d'investissement	Budget 2023	Réalisation 2023	Budget 2024	% evol. BP 2023/ 2024
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	1 556,09 €	1 556,09 €	107 763,50 €	
024 - Produits de cession	112 068,00 €			
10 - Dotation	51 323,91 €	51 409,04 €	3 500,00 €	-93,18%
FCTVA	3 380,00 €	3 625,80 €	3 500,00 €	
Taxe d'aménagement	5 000,00 €	4 839,33 €	0,00 €	
1068 Excédent de fonctionnement	42 943,91 €	42 943,91 €	0,00 €	
13 - Subventions d'investissement	8 000,00 €	0,00 €	162 126,00 €	
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)			123 000,00 €	
Région			10 450,00 €	
Département			15 676,00 €	
Fondation du patrimoine			5 000,00 €	
Fonds d'aide de l'Etat (plan de relance bois)	8 000,00 €		8 000,00 €	
16 - Emprunts, Cautionnements reçus	1 846,00 €	400,00 €	351 850,00 €	
27 - Recettes financières	1 300,00 €	1 297,81 €	1 340,00 €	3,08%
Total recettes réelles d'investissement	176 094,00 €	54 662,94 €	626 579,50 €	255,82%
040 - opération d'ordre (plus values sur cession)	0,00 €	112 068,00 €	0,00 €	
041 - Opérations d'ordre (transferts études en travaux)	56 660,00 €		53 700,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement (équilibre budget)	8 112,00 €	0,00 €	153 652,50 €	
Total recettes d'ordre d'investissement	64 772,00 €	112 068,00 €	207 352,50 €	220,13%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	240 866,00 €	166 730,94 €	833 932,00 €	242,90%

Le résultat excédentaire d'investissement du CA 2023 repris dans le budget primitif vient alimenter les fonds propres de la commune à hauteur de 107 763,50 €. Il provient exclusivement du produit de la cession du terrain de la zone artisanale réalisé en 2023. Par conséquent il couvre la totalité des reports de crédits en investissement (62 559 €) et ne nécessite pas de prélèvement sur le résultat de fonctionnement de 2023 pour les financer. Donc aucune affectation du résultat n'est à prévoir.



Les dotations perçues par la commune sont en nette régression et se limitent au produit du FCTVA à hauteur de 3 500 € calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2023. Cette forte diminution est liée à l'absence de dotation d'affectation à prévoir.

Néanmoins, la commune, pour financer ces dépenses d'investissement seraient en mesure de percevoir 162 126 € de **subventions d'équipement** se décomposant de la façon suivante :

- Concernant les travaux de réfection du mur de la place du village (52 255€), les collectivités comme la « Région » et le « Département » peuvent participer à hauteur de plus de 26 000 €. Une collecte de dons, au titre de la préservation du patrimoine sera portée par la fondation du patrimoine. Les crédits sont estimés à 5000 €.
- L'opération de la mise en sécurisation de la voirie peut bénéficier d'un financement par la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) versée par l'Etat en raison de l'éligibilité de certains aménagements. Elle est estimée à 123 000 €

Néanmoins, ce projet d'investissement devra être financé également par un **emprunt de 350 000 €** mais la municipalité reste dans l'attente d'informations de divers partenaires financiers et réajustera en fonction le plan de financement de cette opération.

Il est toutefois nécessaire de préciser que la commune devra prévoir un autofinancement de plus de 150 000 € pour faire face aux dépenses d'investissement qu'elle projette de réaliser, d'où le prélèvement de 153 652.50 sur la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement du budget primitif 2024.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Ce budget prévoit un montant de **164 700 €** de **dépenses** et **180 753.55 €** de **recettes** en volume réel sans tenir compte des opérations d'ordre.

Il se décompose en deux sections, **fonctionnement et investissement** :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Section de fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement	Budget 2023	Réalisation 2023	Budget 2024	% evol. BP 2023/ 2024
011 - Charges à caractère général	96 800,00 €	29 439,51 €	70 000,00 €	14,50%
Eau et électricité	4 000,00 €	1 746,60 €	2 000,00 €	-50,00%
Sous traitance générale	1 800,00 €	2 761,31 €	3 000,00 €	66,67%
Entretien et réparation	25 000,00 €	847,00 €	23 000,00 €	-8,00%
Etudes et recherche	66 000,00 €	24 084,60 €	42 000,00 €	-36,36%
012 - Charges de personnel	7 500,00 €	7 441,28 €	7 500,00 €	0,00%
Personnel extérieur au service	7 500,00 €	7 441,28 €	7 500,00 €	0,00%
66 - Charges financières	10 200,00 €	9 791,23 €	9 440,00 €	-7,45%
022 - Dépenses imprévues	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	115 500,00 €	46 672,02 €	87 940,00 €	-23,86%
042 - Opération d'ordre (sortie d'inventaire))	38 568,00 €	38 560,97 €	36 760,00 €	
023 - Virement section d'investissement (équilibre)				
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	154 068,00 €	85 232,99 €	124 700,00 €	
Recettes de fonctionnement	Budget 2023	Réalisation 2023	Budget 2024	% evol. BP 2023/ 2024
002 - Excédent antérieur reporté	54 762,05 €	54 762,05 €	43 070,84 €	-21,35%
70 - Produit des services	40 600,00 €	42 208,99 €	40 000,00 €	-1,48%
Redevance assainissement collectif	38 000,00 €	40 908,99 €	40 000,00 €	
Participation assainissement collectif		1 300,00 €		
Autres prestations de service	2 600,00 €			
74 - Dotations et participations	44 712,00 €	15 389,89 €	30 000,00 €	-32,90%
76 - Produits financiers	580,00 €	577,35 €	540,00 €	-6,90%
Total des recettes réelles de fonctionnement	140 654,05 €	112 938,28 €	113 610,84 €	-19,23%
042 - opération d'ordre entre section	15 370,00 €	15 365,55 €	15 370,00 €	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	15 370,00 €	15 365,55 €	15 370,00 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	156 024,05 €	128 303,83 €	128 980,84 €	-17,33%

La municipalité envisage de finaliser la réalisation du schéma directeur d'assainissement en reportant un montant de 42 000 € en 2024 sur les 66 000 € prévus initialement. Le curage de la station d'épuration n'étant pas réalisé sur 2023, un montant de 20 000 € est prévu également sur 2024.

Ces dépenses sont couvertes partiellement par les recettes provenant du produit de la redevance assainissement pour un montant de 40 000 € et par des ressources propres que constituent les résultats antérieurs à 2024. (43 070,84€)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Section d'investissement				
Dépenses d'investissement	Budget 2023	Réalisation 2023	Budget 2024	% evol. BP 2023/ 2024
001 - Solde d'exécution reporté				
16 - Capital des emprunts	20 100,00 €	20 070,72 €	20 760,00 €	3,28%
21 - Dépenses d'équipement	6 000,00 €	0,00 €	56 000,00 €	833,33%
Total dépenses réelles d'investissement	26 100,00 €	20 070,72 €	76 760,00 €	194,10%
040 - Opérations d'ordre	15 370,00 €	15 365,55 €	15 370,00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	41 470,00 €	35 436,27 €	92 130,00 €	
Recettes d'investissement	Budget 2023	Réalisation 2023	Budget 2024	% evol. BP 2023/ 2024
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	46 380,20 €	46 380,20 €	50 802,71 €	
13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	
Département			15 000,00 €	
27 - Recettes financières	1 300,00 €	1 297,81 €	1 340,00 €	3,08%
Total recettes réelles d'investissement	47 680,20 €	47 678,01 €	67 142,71 €	40,82%
040 - opération d'ordre (plus values sur cession)	38 568,00 €	38 560,97 €	36 760,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement (équilibre budget)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total recettes d'ordre d'investissement	38 568,00 €	38 560,97 €	36 760,00 €	-4,69%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	86 248,20 €	86 238,98 €	103 902,71 €	11,19%

Les principales dépenses prévues en section d'investissement se décomposent de la façon suivante :

- Le remboursement de l'annuité du capital de la dette d'un montant de 20 760 €
- L'acquisition d'un dégrilleur chargé d'améliorer le fonctionnement de la STEP pour un montant de 50 000 €

Le financement de ces dépenses serait majoritairement auto-financée par le solde antérieur d'investissement (50 802€) et le Département pourrait subventionner cette acquisition à hauteur de 15 000 €.

Pour information, le transfert de la compétence « assainissement collectif » à la CCLL Loue Lison pourrait se réaliser en 2025 sauf minorité de blocage par les communes de l'EPCI, tout en précisant que la date butoir fixée par le législateur reste à ce jour le 1^{er} janvier 2026.